

CENTRE LGBT DE L' AISNE

Espace Henri – Matisse
1 Rue de Trégain
02100 SAINT QUENTIN

PROCES VERBAL DE REUNION
Vendredi 15 décembre 2023 à 16h30

VERSION PUBLIQUE

Discussion

1. Ouverture des Espaces dites permanences,
2. Relations entre les acteurs sociaux et le Centre LGBT,
3. Rappel du fondement juridique d'un Centre LGBT, et les besoins d'implémentation
4. Mise en place de fiches de réceptions et de sensibilisation à l'accueil LGBT dans votre structure.
5. Mise en place des partenariats et du Logo LGBT'Friendly.
6. Fonds de mise en place.
7. Questions abordées

La présidente rappelle l'objet de la présente réunion, procède à la récolte des émargements des personnes présentes à la réunion.

Procède à la discussion :

1. Ouverture des Espaces dites permanences :

Des permanences auront lieu sur des horaires précis, sur les villes de Laon, Saint-Quentin, et de Gauchy, les permanences seront tenues par les associations ou personnes bénévoles du Centre LGBT.

2. Relations entre les acteurs sociaux et le Centre LGBT :

Des réunions Trimestrielles seront mises en place avec les acteurs sociaux de l'Aisne et de la Picardie, dont il sera nécessaire d'envoyer un e-mail à contact@centrelgbt-aisne.org

Il sera possible aussi de nous contacter pour toutes demandes sur des dossiers spécifiques, une convention pourra être mise en place dans le cadre du programme LGBTfriendly

3. Rappel du fondement juridique d'un Centre LGBT, et les besoins d'implémentation :

Journal Officiel des Associations du 14/11/2023
N° Waldeck : W023005493

Un Centre LGBT est une antenne LGBT dans un secteur limitée, il entreprend des actions de sensibilisation auprès des professionnels du secteur et particuliers,

Il est tenu d'ouvrir un accueil sur secteur afin de répondre à la présence LGBT dans les communes aux alentours ou offrir une solution permettant la rencontre avec les personnes LGBT ou d'autres personnes qui soutienne la cause,

Un centre LGBT, n'entretient aucune action politique que ce soit dans ces propos, actes ou actions menées, sauf sur décisions fondées et approuvée par le Président du centre,

Le Président du Centre est tenue d'appliquer aux égards de la population un droit de réserve et peut actionner si fondée une action pénale ou civile au nom du Centre LGBT de l'Aisne,

Le président est tenu d'organiser des événements d'action sociale ou tous autres actions sur décision seul et unique du président.

Les lieux de rencontre sont réputées être en accord avec les lois et les règles de la République Française, et de ce fait une chartre devra être signée par tous membres du Centre LGBT.

Ne sont tolérées tous actes de discrimination quel qu'il soit, et pourra de ce fait en cas d'action pénales se solidariser avec la procédure pénale.

Un centre LGBT réunis, informe et adhère à un réseau d'association LGBT et fédère les associations LGBT qui respecte une éthique de bienveillance.

4. Mise en place de fiches de réceptions et de sensibilisation à l'accueil LGBT dans votre structure :

Nous pouvons éditer en collaboration avec vous ou vous remettre des fiches spécifiques LGBTfriendly afin que les personnes concernées puissent se déclarer et de façon discrète

5. Mise en place des partenariat et du Logo LGBT'Friendly.

Des formations gratuites restent à la disposition de toutes structures qui la demande des thématiques sont mises à dispositions.

Dans les structures, relevant du médical une fiche de liaison peut-être offert afin d'aider sur la prise en charge des personnes LGBT afin de respect du patient et de sa dignité. Suites à des formations régulières et de sensibilisations et d'un partenariat le Logo LGBT'friendly pourra vous être attribuées et commandée.

Le logo vise à faire remarquer aux personnes LGBT que votre structure s'adapte et se forme à l'accueil LGBT.

Une convention sera mis en place, présentant 24 sensibilisation annuel dans votre structure, et 4 réunions de suivi,

Le programme est accessible à toute personne morale en demande, le tarifs de la mise en place est de 170 euros par ans avec l'adhésion à notre structure.

6. Fonds de mise en place :

Des demandes de subvention ont été demandées aux différents acteurs permettant l'ouverture du centre, si votre structure souhaite participer à l'ouverture du centre nous sommes soumis aux règles applicables de dons privé à une association de loi 1901.

7. Questions abordées :

La mise en place d'une structure pouvant accueillir des personnes LGBT dans le cadre des orientations précaires :

Le centre LGBT de l'Aisne, s'engage à organiser un dossier de financement, afin de permettre la mise en place d'une structure accueillante pour les femmes victimes de violences conjugales, et personnes L.G.B.T dont l'orientation dans une structure classique reste compliquée.

La mise en place d'un schéma permettant l'accueil des personnes LGBT dans les structures de soins (S.P.I) :

Le centre LGBT de l'Aisne, aura pour discussion avec les acteurs sociaux d'un programme de prise en charge particulier pour les personnes LGBT

L'orientation des personnes LGBT au 115, et les questions concernant l'addictologie.

Le Centre LGBT de l'Aisne se mettra en contact avec les différentes structure du secteur afin d'échanger sur un programme d'orientation spécifique.

***La Présidente du Centre LGBT de l'Aisne ; clos les débats et ce à 17h45,
Dit que le présent procès-verbal sera communiquées à toutes parties citées, et fera office de publicité respectant l'anonymat des personnes citées dans le Procès-Verbal.***

Charge la secrétaire de faire publicités aux parties, et ainsi de faire publicité,

Pour copie conforme à l'original
La Présidente,

Emilie Gu...



MENTIONS MARGINALES :

ANNEXE (FEUILLE EMARGEMENT) NON PUBLIC